

OMPI



WO/GA/WG-CR/3/INF/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 9 février 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**GROUPE DE TRAVAIL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI
SUR LA RÉFORME STATUTAIRE**

**Troisième session
Genève, 6 - 9 mars 2001**

**ORGANES EXÉCUTIFS DE CERTAINES ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES**

Document établi par le Secrétariat

1. À la deuxième session du Groupe de travail sur la réforme statutaire (ci-après dénommé “groupe de travail”) qui s’est tenue en juillet 2000, le président a invité le groupe de travail “à poursuivre, d’ici à sa prochaine session, la réflexion sur les fonctions exécutives et consultatives originales et la composition du Comité de coordination et sur le point de savoir s’il convient, compte tenu de l’image de modernité et d’efficacité dont l’Organisation entend se doter, de conserver, de réformer ou de supprimer ce comité” (voir le paragraphe 42 du document WO/GA/WG-CR/2/8).
2. Afin de faciliter les délibérations du groupe de travail, le Secrétariat a prié les organisations du système des Nations Unies et l’Organisation mondiale du commerce de fournir des informations sur leurs organes exécutifs (ou tout autre organe composé d’un moins grand nombre d’États que l’assemblée plénière des États membres et se réunissant plus régulièrement que celle-ci). À ce jour, le Secrétariat a reçu 15 réponses. Les informations correspondantes sont résumées dans le tableau intitulé “Organes exécutifs de certaines organisations intergouvernementales”, qui figure dans l’annexe du présent document.

[L’annexe suit]

ANNEXE

ORGANES EXÉCUTIFS DE CERTAINES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

(SITUATION AU 18 JANVIER 2001)

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (181)	Conseil	49	Trois sessions biennales	Les membres du Conseil de la FAO sont élus pour un mandat de trois ans par la Conférence de la FAO, qui est composée de tous les membres de l'Organisation. Principes régissant la désignation : i) représentation géographique équilibrée; ii) participation des États contribuant largement au succès de l'Organisation; iii) renouvellement des membres pour permettre au plus grand nombre possible d'États de participer.
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (130)	Conseil des gouverneurs	35 (43 après l'entrée en vigueur de l'amendement adopté en 1999)	En général cinq fois par an	Dix membres (les plus avancés dans le domaine des techniques ayant trait à l'énergie atomique) sont désignés par le Conseil des gouverneurs sortant. Les autres sont élus par la Conférence générale, qui est composée de tous les membres de l'Agence : 25 membres compte dûment tenu du critère de représentation équitable, dont <u>au moins</u> cinq d'Amérique latine, quatre d'Europe occidentale, trois d'Europe orientale, quatre d'Afrique, deux du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, un de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, un d'Extrême-Orient

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (185)	Conseil	33	Trois sessions ordinaires annuelles	Le Conseil est élu tous les trois ans par l'Assemblée (qui est composée de tous les membres de l'Organisation).
Société financière internationale (SFI) (174)	Conseil d'administration	24	Se réunit fréquemment (par exemple, deux fois par semaine)	Six membres sont désignés par un seul État et 18 membres représentent des groupes de pays. Sont membres de droit les administrateurs de la Banque mondiale. Le président du Conseil d'administration de la SFI est également président de la SFI et de la Banque mondiale.
Fonds international de développement agricole (FIDA) (161)	Conseil d'administration	18 membres et 18 membres suppléants	Trois sessions ordinaires annuelles	Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois ans et choisis à partir de trois listes selon les modalités ci-après. La liste A (comprenant 22 États membres de l'OCDE) : huit membres et huit membres suppléants; la liste B (comprenant 12 États membres de l'OPEP) : quatre membres et quatre membres suppléants; la liste C (comprenant 127 États), divisée en trois sous-listes (C1 : Afrique, C2 : Europe, Asie et Pacifique, C3 : Amérique latine et Caraïbes); deux membres et deux membres suppléants sont choisis dans chaque sous-liste (priorité est donnée au bailleur de fonds le plus important). Toutes les nominations sont ratifiées par le Conseil des gouverneurs, qui est composé de tous les États membres du FIDA. Normalement, le président du Conseil d'administration est aussi président du FIDA.

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres
Organisation internationale du Travail (OIT) (175)	Conseil d'administration	56 membres titulaires et 66 membres adjoints	Trois sessions annuelles	<p>Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour trois ans. Ils sont choisis parmi les groupes des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Le groupe des gouvernements nomme 18 membres, et 10 membres dont l'importance industrielle est la plus considérable. Le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs nomment 14 membres chacun.</p> <p>Le groupe des gouvernements désignent 28 membres adjoints et les groupes des employeurs et des travailleurs désignent 19 membres chacun.</p>
Organisation maritime internationale (OMI) (158)	Conseil	32 (40 après l'entrée en vigueur de l'amendement adopté en 1993)	Tous les six mois	<p>Les membres sont élus tous les deux ans par l'Assemblée, qui est composée de tous les États membres de l'OMI.</p> <p>L'Assemblée doit tenir compte des principes suivants : huit membres doivent être élus parmi les États les plus engagés dans la fourniture de services de transport maritime internationaux, huit membres parmi les États les plus engagés dans le trafic maritime international, 16 membres parmi les États concernés par le transport maritime ou la navigation, l'élection de ces derniers devant assurer la répartition géographique.</p>
Fond monétaire international (FMI) (183)	Conseil d'administration	24 administrateurs Chaque administrateur désigne un suppléant	Se réunit fréquemment, en général trois jours par semaine	<p>Les administrateurs sont désignés ainsi : cinq sont nommés (et peuvent être remplacés à tout moment) par les membres ayant les quotes-parts les plus élevées au sein du FMI. Les autres administrateurs sont élus par les autres groupes de membres (pour un mandat de deux ans).</p> <p>Le directeur général du FMI préside le conseil d'administration.</p>

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres
Union internationale des télécommunications (UIT) (189)	Conseil	46 (ce nombre ne doit pas excéder 25% du nombre total des États membres)	Sessions ordinaires annuelles	La Conférence de plénipotentiaires, composée de tous les États membres de l'UIT, élit les membres du conseil en tenant dûment compte de la nécessité d'une répartition équitable des sièges parmi les cinq régions administratives de l'UIT au niveau mondial : Région A (Amérique), Région B (Europe occidentale), Région C (Europe orientale), Région D (Afrique), Région E (Asie et Australie). Le Secrétaire général de l'UIT assume la fonction de secrétaire du conseil.
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (188 + 5 associés)	Conseil exécutif	58	Cinq fois par exercice biennal en session ordinaire	Les membres du Conseil exécutif sont élus par la Conférence générale, qui est composée de tous les États membres de l'UNESCO.
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (169)	Conseil du développement industriel	53	Au moins une session ordinaire tous les ans	Les membres du conseil sont élus par la Conférence générale (composée de tous les États membres de l'ONUDI) compte dûment tenu du principe de la répartition géographique équitable. En général, 33 membres doivent être issus du "Groupe A" et du "Groupe C", 15 du "Groupe B" et cinq du "Groupe D", ces groupes correspondant à un classement établi par l'Assemblée générale des Nations Unies.
Union postale universelle (UPU) (189)	Conseil d'administration	40	Sessions annuelles	Les membres sont élus selon une répartition géographique équitable. La moitié, au moins, des membres est renouvelée à chaque congrès. Aucun membre ne peut être élu trois fois de suite par le congrès.

Organisation (nombre de membres)	Organe exécutif	Nombre de membres	Périodicité des réunions	Mode de désignation/élection des membres
Banque mondiale (182)	Conseil des administrateurs	12 Chaque administrateur nomme un suppléant	Aussi souvent que nécessaire. En général en session permanente	Cinq des administrateurs sont sommés (un par chacun des cinq membres qui sont les plus gros actionnaires. Sept des administrateurs sont élus par tous les autres États membres. Le président de la Banque mondiale préside le conseil des administrateurs.
Organisation mondiale de la santé (OMS) (191)	Conseil exécutif	32 (34 après l'entrée en vigueur de l'amendement adopté en 1998)	Deux fois par an	Les membres sont élus par l'Assemblée mondiale de la santé pour un mandat de trois ans. Les élections ont lieu tous les ans et elles sont échelonnées afin de garantir un renouvellement approprié. La composition du conseil exécutif est fondée sur le critère de la représentation géographique, consacré par une pratique constante sinon par écrit.
Organisation mondiale du commerce (OMC) (140)	aucun (tous les organes principaux et subsidiaires de l'OMC sont composés de représentants de tous les membres)	-	-	-